

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 5322**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Opérateur spécialiste des systèmes d'information et de télécommunication

Nouvel intitulé : Technicien d'exploitation et de maintenance des systèmes d'information et de télécommunications

| AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION | QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION |
|----------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|
| Centre d'Instruction Naval de Saint-Mandrier (CIN Saint-Mandrier) | Commandant du CIN St-Mandrier, Commandant du CIN St-Mandrier |

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

255r Contrôle, essais, maintenance en électricité, électronique

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'opérateur spécialiste des systèmes d'information et de télécommunications exerce sa profession seul ou en équipe, à bord des unités embarquées, ou au sein de structures et d'organismes à terre, en métropole, outre-mer, ou à l'étranger. Cet emploi comprend cinq domaines d'activités :

- la mise en œuvre des systèmes d'information et de télécommunication ;
- la maintenance préventive et corrective des systèmes d'information et de télécommunication ;
- le conseil des utilisateurs dans leurs pratiques journalières ;
- la sécurité des systèmes d'information et de communication ;
- la gestion du matériel et son approvisionnement.

Il exerce ses fonctions comme militaire du rang ou comme sous-officier de la marine nationale. A la mer, il est généralement intégré aux équipes opérationnelles de quart du bâtiment. Il doit, à ce titre, être disponible de jour comme de nuit.

L'opérateur spécialiste des systèmes d'information et de télécommunication applique les opérations suivantes : - mise en oeuvre et exploitation des systèmes et réseaux informatiques et des matériels de transmission ;

- utilisation des divers guides « utilisateur », de mise en œuvre des matériels de transmissions ;
- mise en oeuvre des règles de sécurité informatique ;
- mise en oeuvre des consignes de sécurité du travail et d'incendie ;
- mise en oeuvre des règles de qualité du travail ;
- suivi comptable des mouvements des matériels et rechange associés ;
- maintenance préventive et corrective de premier niveau des installations.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Cet emploi peut s'exercer au sein d'unités à terre (40 %) ou embarquées (60 %) dont les effectifs globaux varient de 80 à 2000 personnes.

A l'issue de leur contrat dans la marine, les titulaires de l'emploi exercent généralement leurs activités en qualité de : - technicien de maintenance en informatique ;

- informaticien exploitation / administrateur réseau ;
- technicien de maintenance des télécommunications ;
- technicien support en système téléinformatique.

Codes des fiches ROME les plus proches :

I1401 : Maintenance informatique et bureautique

M1801 : Administration de systèmes d'information

I1305 : Installation et maintenance électronique

Réglementation d'activités :

Le titulaire doit être habilité au travail sur des systèmes de basses ou moyennes tensions. L'obtention du statut militaire (sous réserve des conditions de recrutement en vigueur) est exigée par le ministère de la défense pour exercer cet emploi au sein de la marine nationale.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

L'acquisition des contenus des cours théoriques est évaluée en continu et pour chaque matière, par des contrôles écrits ou oraux. Les évaluations écrites sont organisées sous forme de questions ouvertes appelant des réponses courtes ou de questionnaires à choix multiples. Les évaluations orales se font en présence d'un à deux instructeurs du domaine concerné, selon une grille établie et validée par l'école. Les travaux pratiques font l'objet d'un contrôle continu. Des mises en situation professionnelle réelle ou reconstituée à l'aide de plates-formes d'instruction spécifiques dotées des matériels de transmission permettent de vérifier l'acquisition des gestes professionnels et l'application des consignes, des procédures ou des méthodologies.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

| CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION | OU | NON | COMPOSITION DES JURYS |
|------------------------------------------------------------------|----|-----|-----------------------------------------------|
| Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant | X | | 5 membres |
| En contrat d'apprentissage | | X | |
| Après un parcours de formation continue | | X | |
| En contrat de professionnalisation | | X | |
| Par candidature individuelle | | X | |
| Par expérience dispositif VAE prévu en 2007 | X | | 5 membres dont 33 % extérieurs à l'organisme. |

| | OUI | NON |
|-----------------------------------|-----|-----|
| Accessible en Nouvelle Calédonie | | X |
| Accessible en Polynésie Française | | X |

| LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS | ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|
| Autres certifications : Pré-requis pour la certification de chef d'équipe d'exploitation et de maintenance de systèmes d'information et de télécommunication(niveau III). | |

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 30 mars 2007 publié au Journal Officiel du 21 avril 2007 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 21 avril 2007, jusqu'au 21 avril 2012.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Ce titre correspond à la fusion des deux certifications suivantes :

Technicien d'exploitation de réseaux de télécommunication

Arrêté du 17 juin 1980 publié au Journal Officiel du 21 août 1980 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation sous l'intitulé 'BAT Transmetteur', niveau V (Ancien intitulé : 'CFOM télécommunication, branche Télécommunication' jusqu'au 7 novembre 1975).

Arrêté du 2 octobre 1995 publié au Journal Officiel du 18 octobre 1995 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 22 juillet 1999 publié au Journal Officiel du 30 juillet 1999 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation sous l'intitulé 'Technicien d'exploitation de réseaux de télécommunication', niveau IV.

Arrêté du 28 mars 2002 publié au Journal Officiel du 6 avril 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Homologation jusqu'au 1er juin 2003.

Technicien de maintenance et d'exploitation en télécommunications option réseau hertzien, option câble

Arrêté du 17 juin 1980 publié au Journal Officiel du 21 août 1980 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation sous l'intitulé 'BAT transfiliste', niveau V et 'BAT radiotélégraphiste', niveau V.

Arrêté du 5 décembre 1994 publié au Journal Officiel du 18 décembre 1994 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation sous l'intitulé 'BAT de transfiliste', niveau IV et 'BAT de radiotélégraphiste', niveau IV.

Arrêté du 28 août 1998 publié au Journal Officiel du 9 septembre 1998 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation sous l'intitulé 'Technicien de maintenance et exploitation en télécommunications, option câble, option réseau hertzien', niveau IV.

Anciens intitulés : BAT de transfiliste ; BAT de radiotélégraphiste.

Arrêté du 10 janvier 2002 publié au Journal Officiel du 26 janvier 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Homologation jusqu'au 1er juin 2003

Pour plus d'informations

Statistiques :

Cent vingt (120) titulaires de la certification par an.

Autres sources d'information :

- <http://www.defense.gouv.fr/marine> - <http://www.marinerecrute.gouv.fr>

Lieu(x) de certification :

MINISTERE DE LA DEFENSE - MARINE NATIONALE CENTRE D'INSTRUCTION NAVAL DE SAINT-MANDRIER

GI Sécurité

BP 552

83800 Toulon Armées

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Centre d'instruction naval de Saint-Mandrier 83430 SAINT-MANDRIER

Historique de la certification :

Anciens libellés : - BAT Transmetteur, niveau V

- CFOM télécommunication, branche Télé-communication, jusqu'au 7 novembre 1975 (Arrêté du 17 juin 1980 publié au Journal Officiel du 21 août 1980)

- BAT transfiliste, niveau V, jusqu'au 18 décembre 1994 (Arrêté du 17 juin 1980 publié au Journal Officiel du 21 août 1980)

- BAT radiotélégraphiste, niveau V, jusqu'au 18 décembre 1994 (Arrêté du 17 juin 1980 publié au Journal Officiel du 21 août 1980)

- BAT de transfiliste, niveau IV (Arrêté du 5 décembre 1994 publié au Journal Officiel du 18 décembre 1994)

- BAT de radiotélégraphiste, niveau IV (Arrêté du 5 décembre 1994 publié au Journal Officiel du 18 décembre 1994)

Certification précédente : Technicien d'exploitation de réseaux de télécommunication (fiche incomplète)

Certification suivante : Technicien d'exploitation et de maintenance des systèmes d'information et de télécommunications